L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 84, entre Royale et Bourbon.*

No. 61. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 11 NOVEMBRE 1828. Vol. II.

Conditions—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou nos correspondants : les abonnés de la ville a la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Nord-Amerique.

POUR NEW-YORK,

☞ La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall. Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone. Le 22 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman, Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Foster, Le 22 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le [illegible] bateau à vapeur COMBA, capitaine J. B. Co[illegible]la, étant d'une marche [illegible] sûre, fera dorénavant [illegible] paquets entre [illegible] ages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle. Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse-Riviere, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres debaquements,

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou a

8 juil. *Joseph T. Baudue.*

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, EST MAINTENANT en face de la Halle; au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1.75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy a $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un DEPOT L'ANTIOLAIREUX du Dr. Guillet de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en clinquaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huile bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 livres de beau Sucre pour $1, et [illegible] livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.

25 août.

CHAPEAUX DE CASTOR.

LES soussignés ont reçu par le navire Kentucky et le brick Sardius, de New-York, un grand assortiment de Chapeaux pour hommes, de leur propre manufacture, et de la detnière mode de New-York, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables en gros et en détail.

NICHOLS & KEELER,

25 oct *Successeurs de White & Keeler.*

On a arrêté au faubourg Ste. Marie, vis-à-vis l'avant derniere maison de la rue Julie, une Vache, et un Veau d'environ 3 mois ; la vache porte la marque 8 ; elle a le dessous du cou entamé, une oreille fendue, et l'autre coupée ; les bouts des cornes coupées, et une petite étoile blanche au front. Le propriétaire de ces animaux est prié de venir les réclamer en payant l'avis. 29 oc.—3f

MERRAINS A PIPE—16000 merrains à pipe à vendre par

A. BORDUZAT & C°.

14 juillet Rue Royale n°. 108

PANACE'E DE WILSON.

MR. WILSON, vient d'établir chez les soussignés, un dépôt de sa Panacée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales.

Le prix de chaque bouteille est de deux piastres.—Ils offrent également une partie de Canelle de première qualité.

1er. sept. CH. JOURDAN & Co

Au magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.

ON pourra se procurer les objets aussi frais que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des packets du Nord et pour France, dans la numération comme suit :

Salaisons assorties de France et d'Angleterre.
Sardines à l'huile et au beurre.
Saucissons de Lyon, et d'Arle.
Sauces toutes préparées
Confitures étrangères et du pays.
Liqueurs de la Martinique.
Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasser.
Sirop assorti.
Fruits au vignaigre.
Vins étrangers de première qualité.
Moutarde de maille, du pays et autres.
Vinaigre de vin blanc; do. à l'estragon.
Epiceries diverses.
Essences de rose de Tunis et fèves de Toncan.

Le tout à des prix modérés et francs de charrois. Le soussigné s'engage à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites.

Son magasin se trouve à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans, derriere l'Eglise Catholique, maison du Dr. Thomas.

29 Oct. F. BERTOULIN.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour clore une facture.

P. E. SORBE',

17 Juin rue Royale No. 118

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Eversheed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches enseignées d'une éducation libérale et soignée, enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;	Histoire ancienne et moderne;
L'Ecriture;	La Mytologie;
Grammaire;	Les belles Lettres;
Arithmétique;	Le Dessin;
Géographie, avec des cartes et des globes,	La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Eversheed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Eversheed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale 1 Avril

AVIS—Attendu qu'on s'est adressé à moi et qu'on m'a demandé 1°. qu'une obligation de quatre mille piastres, souscrite le 22 de Février 1827 par Hudson Tabor et Joseph Robichaud, comme cautions de Louis Talbot, shérif de la paroisse de Lafourche Intérieure—2°. que l'obligation de quatre mille piastres souscrite par Hudson Tabor, le 6 Juin 1827, pour l'exercice fidèle des devoirs de shérif de la dite paroisse—3°. et que l'hypothèque spéciale, pour garantir le paiement desdites sommes par Hudson Tabor, mise sur une habitation ou portion de terre de trois arpens de face, plus ou moins, sur quarante de profondeur sur le Bayou Lafourche—soient levées et annullées.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront le dernier jour de la présente publication, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèque ne seraient point levées et annullées.

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 21 Août, mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

[L.S.] H. JOHNSON.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,

PIERRE DERRIGNY,—Secrétaire d'Etat.

22 aout—3m.

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—500 barrils farine fraiche superfine, 50 fréquins graisse, bonne qualité, 20 fréquins Beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN P. PAYSON,

20 Août Rue Conti, N°. 23.

SANGSUES à 50 cents.

A vendre chez Forestier & Cé au coin des rues Royale et St. Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir

Elexir anti-glaireux du Dr. Guilhé
5 liqueurs [illegible]
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canulles en gomme élastique
Pilulier à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des ailes pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens
Baume de bonne inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

SANGSUES A VENDRE par Forestier & co. Pharmaciens aucoin des rues Royale & St Pierre. 30 Oct.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. BENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Conde, presque à l'encoignure de la rue du Maire, [illegible] sous la denomination de Bains Publics.

8 Juillet.

AVIS—Daniel Gregoire Borduzat, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a contracté une raison de commerce avec Mr. Antoine Mathieu Borduzat, son père, à Bordeaux ; que lui seul sera le gérant de la société à la Nouvelle-Orléans, et qu'à dater du 1er. Juillet 1828 la signature sociale de la maison à la Nlle. Orléans, sera. *D. G. Borduzat & Co.*

De plus, il a l'honneur d'annoncer aux négocians de cette ville, et de la Louisiane qui pourraient avoir des assurances commises sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndic des assureurs de cette dernière ville, pleine pouvoir de le représenter dans toutes affaires d'assurances, et dans le cas d'avaries particulières, grosses et communes, soit sur corps du bâtiment soit sur marchandises, messieurs les intéressés sont invités de faire viser leurs comptes de réclamations par l'agent général, D. G. Borduzat, à défaut de quoi ils seraient de nul effet, et refusés au paiement. 28 juin—a

VICT. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, reçus par le brick Levant, de Bordeaux,

100 barils de 18 gallons eau-de-vie blanche 5me. preuve,
400 caisses vin rouge de Médoc
4 caisses loquets, tarjettes et verrouillets
20 barriques vin rouge vieux, de Médoc.

EN MAGASIN :

200 barriques vin rouge, diverses qualités
30 tiercons vin blanc, Sauterne, Grave et Baisue,
00 caisses vins rouge et blanc,
20 pipes eau-de-vie de Cognac 4e. preuve
00 paniers bouteilles de Bordeaux.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

John Reynolds contre *ses créanciers* } N°. 8056.

IL est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 7 Novembre prochain, à 10 heures du matin, aux fins mentionnées dans la pétition. Dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de l'insolvable John Reynolds sont suspendues.—Par ordre de l'honorable Joshua Lewis juge de de ladite Cour.

Fait au greffe le 13 Octobre 1828.

14 oct. Js. L. LEWIS—Greffier.

Dix piastres de récompense pour quiconque ramènera au soussigné, ou logera dans une des geôles de l'état; la négresse nommée Bonne, âgée de 34 ans, taille moyenne, très robuste, figure ronde, grands yeux, front ridé, parlant anglais, français et un peu l'espagnol: on suppose quelle se tient de l'autre bord, derrière l'habitation Marigny ou sur le bord du canal près le bassin. LALAURIE.

20 Octobre. 4

LE sieur GUILLAUME, déja un peu connu en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de prendre une maison, rue Bourbon, entre les rues St. Pierre et Toulouse, où l'on trouvera journellement chez lui, des patés froids et chauds et patisserie variée de tout genre ainsi qu'un restaurat à toute heure du jour. Il envoie en ville tous les diners, mets ou plats qui peuvent lui être commandés.

P. S. Le Sr. G. se charge d'apprendre à faire la cuisine ou la patisserie aux apprentis que l'on voudrait confier à ses soins.—Conditions raisonnables, s'adresser chez lui. 23 oct—3f.

ETAT DE LA LOUISIANE

Vente par le Maire.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans

contre

Un emplacement N°. 5 dans l'ilet 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

contre

Un emplacement N°. 5 dans l'ilet [illegible] faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12 dans l'ilet N°. 17 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7 dans l'ilet N°. 26 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6 dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12, dans l'ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8, dans l'ilet N°. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'ilet N°. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10. dans l'ilet N°. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 5. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2. dans l'ilet N°. 17. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 3. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 4. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 9. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10. dans l'ilet N°. 19. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13. dans l'ilet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6. dans l'ilet N°. 57. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. 57. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11. dans l'ilet N°. 19. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu des ordres de saisie lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Préval juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2de. section de l'Acte pour fixer le mode dont lequel les emplacemens et autres terres situées dans la cité de la Nlle.-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle.-Orléans, et pour d'autres objets approuvé le 18 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY,

16 Août—3m. Marshal.

EN débarquement du bateau à vapeur le Patriot et à vendre par les soussignés, 36 rouleaux corde d'emballage, 16 sacs Ficelle.

11 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

A VENDRE.—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, on le donnera à bon compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & co. libraires.

14 avril Ch. JOURDAN & Co.

COUR de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Js. Pitot, 30 Octobre 1828. J. Ignace Gabelle contre *ses créanciers.*

SUR lecture et enregistrement d'une copie du procès verbal de l'assemblée des créanciers de dans Ignacio Gabelle, délibérant dans [illegible] de Me. E. A. Canon, avocat de Jules Balloc, syndic desdits créanciers. Il est ordonné par la Cour, à tous ceux que cela concerne, de déduire en pleine Cour, le 12 Novembre prochain 1828, les raisons pour lesquelles ledit procès verbal de ladite assemblée des créanciers ne serait point homologué et confirmé.—Je certifie ce qui est ci-dessus.

[1er. nov.—3] Th. S. KENNEDY. Greff.

CHAPEAUX—Le soussigné vient de recevoir par le Paquet Amelie, 65 caisses imitations Castor et autres qualités, dans le dernier goût, qu'il offre à vendre en gros et en détail à des prix modérés.

30 Octobre. L. DEBERGUE.

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations à faire contre la succession du feu Pierre Marie Chiron, décédé dans la paroisse St. Charles, sont invitées à se présenter à l'office du juge de ladite paroisse.

J. M. BOREL GUIRAMAND—Jaqs.

26 sept.

FORESTIER & Co. ST. PIERRE & ROYALE.

LES soussignés offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivans, en débarquement du Franklin :

Anis,	Eau de fleurs d'orange
Cardamome,	Vinaigre distillé
Calomas anglais,	Cuillère de Cerfeuil,
Safran oriental,	Bandages herniaires,
Jalap en poudre,	Baumes [illegible]
Huile de Croton,	[illegible]
Essence de Rhue,	[illegible]
Do. Sabine,	[illegible]
Do. Camelline,	[illegible]
Vermillon de Chine,	[illegible]
Baie de Genièvre,	[illegible]
Sagou,	[illegible]
Arrow Root,	[illegible] en larmes, etc.

On trouve toujours [illegible] le Rob Anti-Syphilitique de Lafécheur, le Régénérateur, l'Anti-Glaireux de Guillié, [illegible] du Dr. [illegible] ainsi que tous les articles relatifs à leur profession.

9 Août. FORESTIER & Co.

EN débarquement des navires Illinois et Missouri et à vendre par le soussigné.

10 balles Indiennes françaises
3 " Mousselines "
1 " Schals " 7-8
8 ca. Coutil gris Fil coton,
2 " Schals pluche,
1 " Velours coton,
4 " Dentelles coton,
2 " Echarpes et Fichus gaze,

De plus en Magasin.

10 balles Coton écru 58 pouces,
25 douz. Kirchenwasser 1ère. qualité.

P. E. SORBE'.

28 aout. rue Royale N°. 1

BEURRE—En débarquement du bateau-à-vapeur Jubilee, 37 fréquins beurre du mois de Mai, à vendre par

4 juin S. PAXTON & Co

LES personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de feu Antoine Martin, décédé en cette ville, sont invitées de se présenter chez le soussigné. V. ROUMAGE.

28 aout—1m. [illegible] testamentaire.

EDUCATION.—Une personne connaissant parfaitement l'Anglais et ayant aussi une connaissance des langues Française et Italienne désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières.

S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on donnera des recommandations. 5 s

LES soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin à la rue Royale, entre celles St. Pierre et Toulouse, maison Porée, où ils tiendront constamment un assortiment de marchandises sèches et autre à des prix très modérés.

1er. Oct. SOLANA & ARIZA.

UNE personne connaissant parfaitement la culture des arbres fruitiers et celle des fleurs, et ayant été employée au Nord-Amérique en cette qualité, désirerait trouver de l'emploi. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 22 oct

CINQ pipe de vrai genièvre de Hollande ayant droit au drawback ;
5 demi pipes eau-de-vie de Cognac ;
200 Caisses de blanc de baleine du New-Bedford en débarquement du navire Kentuckey, et à vendre par

23 oct. *O. E. Russell & Bazatou.*

COUVERTURES.

FRANÇAISES de 3 points, dernièrement importées, pesant 8 liv. la paire—vendre par J. MAGER.